

Ville de Brownsburg-Chatham
Province de Québec



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 197-07-2018

Prenez avis que :

- le Règlement numéro **197-07-2018** amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) dans la zone résidentielle R-616 et y permettre l'usage spécifique « Industries d'emballage et la distribution de produits alimentaires » (I213), adopté par le Conseil municipal le 15 janvier 2019, est entré en vigueur le 28 février 2019, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 1^{er} mars 2019.

Sonja Lauzon
Directrice du Service des travaux publics, Loisirs et Culture
et directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, Loisirs et Culture et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham et sur le site internet de la Ville, le 1^{er} mars 2019.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 1^{er} jour de mars 2019.

Sonja Lauzon
Directrice du Service des travaux publics, Loisirs et
Culture et directrice générale adjointe